CIBC

Rapport sur les répercussions des émissions de financement durable

2025

À propos du présent rapport

Le présent rapport fait le point sur les changements apportés à l'ensemble des actifs admissibles de la Banque CIBC. Le présent rapport couvre nos activités à l'échelle mondiale[1] pour la période du 1er août 2024 au 31 juillet 2025 et toutes les valeurs sont en dollars canadiens, sauf indication contraire. Les données et les renseignements présentés dans le présent rapport ont été préparés conformément au Cadre des émissions de financement durable de la Banque CIBC (le Cadre).[2] Conformément au Cadre, une émission de financement durable est définie comme un instrument financier, y compris, sans s'y limiter, les obligations, les billets, les certificats, le papier commercial, les dépôts, les certificats de placement garanti (CPG), les CPG liés au marché et les titrisations (par exemple, les titres adossés à des créances comme les obligations garanties par des prêts) que la Banque CIBC émet expressément pour recueillir des fonds consacrés à des projets, à des entreprises ou à des actifs, qui cadrent avec les activités écologiques et sociales admissibles (activités admissibles) prévues par le Cadre. La Banque CIBC attribue un montant égal à la valeur globale des émissions de financement durable en circulation, y compris les obligations vertes, les CPG, les billets structurés et les comptes de dépôt liés à la durabilité, à un ensemble d'actifs admissibles déterminés (ensemble d'actifs admissibles). Ces actifs admissibles sont conformes au cadre et à la méthodologie de financement durable et contribuent à l'objectif de financement durable.[3,4]

Nous produisons des rapports annuels sur la répartition et l'incidence des émissions de financement durable effectuées en vertu du Cadre, jusqu'à l'échéance de toutes les émissions. Nos rapports annuels comprennent des renseignements sur la répartition du produit net, notamment le produit net issu de toutes les émissions de financement durable, le montant total du produit net attribué selon l'activité admissible, la répartition par région et le solde du produit non attribué. Nous obtenons également une assurance limitée indépendante quant à la répartition du produit net aux actifs admissibles, conformément aux critères pour les activités admissibles.

Dans la mesure du possible et sous réserve de toute obligation de confidentialité applicable et de toute autre obligation de non-divulgation, nous communiquons chaque année de l'information sur les répercussions environnementales et sociales pertinentes, comme il est indiqué dans la section « Informations sur l'incidence des émissions de financement durable » du présent rapport.

Assurance

La répartition du produit net des émissions de financement durable en circulation au 31 juillet 2025 figurant dans le présent rapport a fait l'objet d'une assurance indépendante limitée. Le rapport d'assurance limitée applicable se trouve sur notre site Web.

Faits saillants des rendements

En 2025, la Banque CIBC a attribué le produit de l'émission de financement durable à 29 opérations incluant des parcs éoliens terrestres et en mer, des installations à énergie solaire, y compris des systèmes de stockage d'énergie par batterie et des bâtiments durables. Vous trouverez ci-dessous les faits saillants de nos activités de prêt et de placement pour l'ensemble des actifs admissibles de la Banque CIBC en 2025.

1 398 731 t d'éq. CO_2

Part des émissions que la Banque CIBC a évitées grâce aux 28 opérations liées à l'énergie propre imputables aux produits qu'elle a émis[5, 6]

2 380 M$

(au 31 juillet 2025)

Émissions de financement durable en circulation[7]

588 M$

(du 1er août 2024 au 31 juillet 2025)

Produit provenant de CDLD[7]

Ensemble des actifs admissibles – Répartition du produit

Au 31 juillet 2025, le produit net des émissions de financement durable en circulation de la Banque CIBC a été entièrement attribué aux actifs des activités d'énergie propre et des bâtiments durables, conformément aux critères d'admissibilité des activités admissibles énoncés dans le Cadre.

Obligation verte de la Banque en dollars américains[8]	Montant :	500 M$ US
	Émission :	23 octobre 2020
	Date d'échéance :	23 octobre 2025
Détails des CPG liés au marché des titres ESG[9, 10]	Montant :	58 M$ (au 31 juillet 2025)
	Émission :	Juin 2021 à novembre 2023
	Fourchette des échéances :	De 2 à 5 ans
Détails du billet structuré canadien[11]	Montant :	2 M$
	Émission :	29 décembre 2022
	Date d'échéance :	29 décembre 2026
Renseignements sur les CDLD[12]	Montant :	604 M$ US (au 31 juillet 2025)
	Dépot :	Août 2023 à juillet 2025
	Date d'échéance :	Sans objet
Obligation verte de la Banque en euros[13]	Montant :	500 M€
	Émission :	29 janvier 2024
	Date d'échéance :	29 janvier 2027

* Remarque : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas être exacte.

Répartition des émissions de financement durable de 2025 par activité admissible

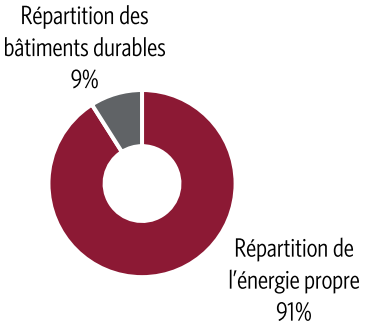

Activités admissibles	Obligation verte en dollars américains (M$ US)	CPG et billets structurés du Canada (M$ CA)	Obligation verte en euros (M €)	CDLD (M$ US)
Produit total	500	60	500	604
Énergie propre	352	60	500	604
Bâtiments durables	148	0	0	0
Répartition du produit	500	60	500	604
Solde du produit non attribué	**0**	**0**	**0**	**0**

Répartition géographique des projets

Les émissions de financement durable de la Banque CIBC sont attribuées aux actifs admissibles qui financent ou refinancent un certain nombre de projets (un total de 312 projets, dont un bâtiment durable).

Canada : 21

Europe : 198

États-Unis : 93

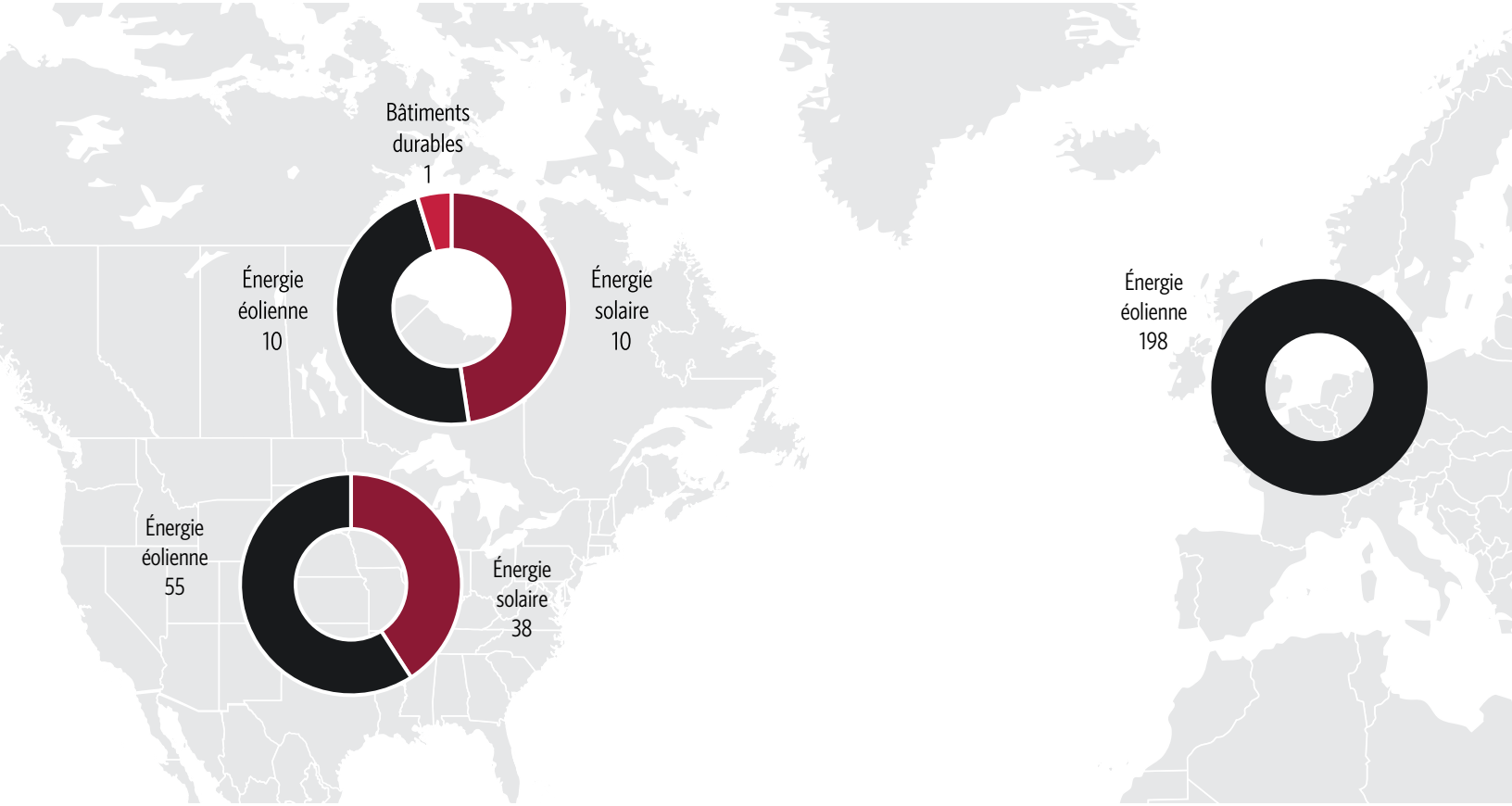

Informations sur l'incidence des émissions de financement durable

Les tableaux suivants présentent un résumé de la répartition du produit dans les actifs admissibles et les mesures d'incidence prévues correspondantes. La mesure de l'incidence a été guidée par la recommandation décrite dans le manuel de l'ICMA intitulé *Harmonised Framework for Impact Reporting* (juin 2024), ce qui assure l'uniformité et la transparence dans la présentation des résultats environnementaux et sociaux associés aux émissions de financement durable de la Banque CIBC.

Énergie propre[14]

Activités d'exploitation

Type	Région	Sous-région	Montant décaissé attribué aux émissions (M$ CA)[15]	Part de l'opération que finance la Banque CIBC	Incidence totale de l'opération[16]			Proportion d'incidence de la Banque CIBC[17]			Nombre de projets
					Capacité (MW)	Production annuelle (MWh)	Émissions annuelles de GES évitées (t. d'éq. CO_2)	Capacité (MW)	Production annuelle (MWh)	Émissions annuelles de GES évitées (t. d'éq. CO_2)	
Énergie éolienne	Canada	Terre-Neuve-et-Labrador	28	100 %	54	169 283	2 895	54	169 283	2 895	2
Énergie éolienne	Canada	Ontario	15	10 %	100	296 812	13 535	10	29 681	1 353	1
Énergie éolienne	Canada	Québec	52	20 %	480	1 340 393	1 608	96	268 079	322	4
Énergie éolienne	Canada	Ontario	171	25 %	270	883 787	40 301	69	225 171	10 268	1
Énergie solaire et éolienne	Canada	Ontario	56	21 %	82	189 952	8 662	17	40 382	1 841	6
Énergie solaire	Canada	Alberta	90	20 %	465	994 445	452 472	94	201 872	91 852	1
Énergie solaire	Canada	Ontario	36	25 %	40	60 772	2 771	10	15 193	693	4
Énergie solaire	États-Unis	Indiana	33	25 %	200	392 030	163 084	50	98 008	40 771	1
Énergie éolienne	États-Unis	Indiana, Wisconsin, Ohio et Oklahoma	32	25 %	363	1 303 604	542 299	91	325 901	135 575	4
Énergie solaire	États-Unis	Michigan	25	38 %	79	160 442	71 076	30	60 968	27 009	1
Énergie solaire et éolienne[18]	États-Unis	Dans 27 États	84	4 %	9 120	26 435 987	10 483 740	999	1 057 439	419 350	72
Énergie solaire	États-Unis	Utah	64	50 %	80	69 117	19 906	40	34 559	9 953	1
Énergie solaire[19]	États-Unis	Californie	20	23 %	383	71 488	13 940	89	16 585	3 234	1
Énergie solaire	États-Unis	Utah	44	23 %	280	730 795	210 469	65	169 106	48 703	3
Énergie solaire[19]	États-Unis	Arizona, Virginie	79	6 %	355	630 067	193 893	22	38 875	11 963	2
Énergie solaire[19]	États-Unis	Arizona	40	9 %	170	454 464	145 428	16	42 265	13 525	1
Énergie éolienne	Europe	Allemagne	30	10 %	252	956 000	314 524	25	95 600	31 452	1
Énergie éolienne[18]	Europe	Royaume-Uni	366	10 %	1 982	5 484 000	1 135 462	198	548 400	113 546	49
Énergie éolienne[18]	Europe	Royaume-Uni	102	6 %	2 784	6 141 000	913 796	167	368 460	54 828	145

En construction

Type	Région	Sous-région	Montant décaissé attribué aux émissions (M$ CA)[15]	Part de l'opération que finance la Banque CIBC	Incidence totale de l'opération[16]			Proportion d'incidence de la Banque CIBC[17]			Nombre de projets
					Capacité (MW)	Production annuelle (MWh)	Émissions annuelles de GES évitées (t. d'éq. CO_2)	Capacité (MW)	Production annuelle (MWh)	Émissions annuelles de GES évitées (t. d'éq. CO_2)	
Énergie éolienne	Canada	Québec	69	20 %	347	1 113 500	1 336	69	222 700	267	1
Énergie solaire[19]	États-Unis	Californie	77	7 %	372	887 281	173 020	27	64 627	12 602	1
Énergie solaire	États-Unis	Idaho	38	33 %	125	303 393	87 377	42	10 1131	29 126	1
Énergie solaire[19]	États-Unis	Californie	40	6 %	500	1 139 830	222 267	31	70 328	13 714	1
Énergie solaire[19]	États-Unis	Californie	59	4 %	500	1 465 000	285 675	22	65 017	12 678	1
Énergie solaire	États-Unis	Missouri	96	24 %	250	585 602	331 451	60	141 306	79 979	1
Énergie solaire	États-Unis	Texas	59	33 %	150	371 283	124 009	50	122 523	40 923	1
Énergie solaire[19]	États-Unis	Arizona	75	5 %	111	242 944	77 742	4	12 390	3 965	1
Énergie éolienne	Europe	Royaume-Uni	295	5 %	3 600	18 000 000	3 726 900	180	900 000	186 345	3

Incidences globales

Type	Incidence totale de l'opération[16]			Proportion d'incidence de la Banque CIBC[17]			Nombre de projets
	Capacité (MW)	Production annuelle (MWh)	Émissions annuelles de GES évitées (t. d'éq. CO_2)	Capacité (MW)	Production annuelle (MWh)	Émissions annuelles de GES évitées (t. d'éq. CO_2)	
Incidence totale sur les activités d'exploitation	17 539	46 764 438	14 729 861	2 142	3 805 827	1 019 132	300
Incidence totale sur le développement	5 955	24 108 833	5 029 776	485	1 700 021	379 599	11
Incidence totale	23 494	70 873 271	19 759 638	2 628	5 505 849	1 398 731	311

Bâtiments durables[20]

Région	Montant décaissé attribué aux émissions (M$ CA)[21]	Part de l'opération que finance la Banque CIBC	Superficie de construction brute (SCB)	Rendement énergétique[22]		Émissions de carbone[23]		Utilisation efficace de l'eau[24]		Déchets	Attestation Barème
				kWh/m² de SCB	% de la consommation d'énergie réduite	$kgCO_2/m^2$ de SCB	% d'émissions de carbone réduites	m^3 d'eau/ m^2 de SCB	% des économies annuelles d'eau	% du total des déchets détournés	
Canada	205	84 %	176 000	122	36 %	12	22 %	0,54	9 %	33 %	• Certification LEED Platine Core & Shell • SmartScore Platinum • Cote WELL H&S

Méthodologie et hypothèses

Les mesures d'incidence présentées dans le présent rapport reflètent l'année civile 2024, mais la période de déclaration de la répartition s'étend du 1er août 2024 au 31 juillet 2025. Cette différence est attribuable au moment où les données sont disponibles pour les mesures d'incidence, qui sont déclarées par année civile. Toutefois, les données de répartition font l'objet d'un suivi selon notre cycle de production de rapports.[25]

Énergie propre

Production d'énergie

Pour les projets entièrement opérationnels au cours de la période visée, la Banque CIBC a obtenu des données réelles sur la capacité et la production énergétique de ses clients. Pour les projets partiellement opérationnels et les projets en cours d'élaboration, des estimations ont été utilisées en fonction de la production d'énergie prévue pour une année typique une fois le projet opérationnel. La production prévue d'énergie a été fournie par nos clients en fonction des rapports de conception technique du projet.

Émissions de GES évitées

Les données annualisées sur les émissions de GES évitées ont été fournies par certains clients de la Banque CIBC. Lorsque ces données n'étaient pas disponibles ou n'ont pas été suffisamment justifiées, la Banque CIBC a utilisé des données réelles ou estimatives sur la production d'énergie et les a comparées aux facteurs d'émission du réseau local provenant de sources gouvernementales officielles applicables, dont l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis, le Rapport d'inventaire national du Canada, le ministère de la sécurité énergétique et de la carboneutralité du Royaume-Uni et l'Agence européenne pour l'environnement.

Le calcul des émissions évitées suppose qu'il n'y a aucune émission associée à la production d'énergie à partir de sources renouvelables, comme l'énergie éolienne ou solaire. On suppose ensuite que l'énergie produite par ces projets aurait autrement été produite par d'autres producteurs d'énergie, en utilisant la composition moyenne du réseau d'énergie local où se trouve le projet précis à titre de comparaison. Le chiffre des émissions évitées représente donc la différence entre ces deux scénarios.

Certains clients de la Banque CIBC ont fourni des estimations d'émissions évitées en utilisant des facteurs d'émission qui supposaient que les projets d'énergie renouvelable remplaçaient le générateur le plus polluant (marginal). Pour assurer la comparabilité, l'uniformité et la prudence, les estimations des émissions évitées pour ces projets ont été révisées afin d'être calculées à l'aide des facteurs d'émissions moyens de la grille pour cette région. Cette méthode a été choisie pour assurer une approche plus comparable et prudente tout au long du rapport.

Pour les projets d'énergie solaire dotés d'un système de stockage d'énergie par batterie, seules la production d'énergie solaire et les émissions connexes évitées ont été déclarées. Cela s'explique par les limites des renseignements disponibles sur la capacité propre aux batteries. Par conséquent, les émissions évitées peuvent être sous-estimées, car ces projets offrent probablement des réductions supplémentaires par rapport à ce qui est capté par la production d'énergie solaire déclarée.

Calcul de l'incidence[26, 27]

Pour calculer la part des émissions évitées de la Banque CIBC, le calcul suivant a été appliqué à chaque projet individuel où le produit a été attribué pendant la période de déclaration :

Énergie produite ou énergie produite attendue au cours de la période d'exploitation (MWh) x Facteur d'émission du réseau local = Émissions contre-factuelles (t. d'éq. CO_2) = Émissions évitées (t. d'éq. CO_2) x Part de financement de CIBC dans l'incidence (%) = Part de CIBC des émissions évitées (t. d'éq. CO_2)

Part proportionnelle d'incidence de CIBC

La proportion de l'incidence totale du projet attribuée à la Banque CIBC reflète le montant du finance des actifs admissibles réparti, en pourcentage des besoins financiers globaux du projet au 31 juillet 2025. Selon cette approche, les projets sont entièrement financés par emprunt.

Bâtiments durables

Rendement énergétique	La Banque CIBC a obtenu des données sur la consommation d'énergie réelle de ses clients pour les bâtiments durables applicables, qui a ensuite été normalisée en divisant la consommation d'énergie totale par la superficie de construction brute (SCB) du bâtiment. Le pourcentage de la mesure de la réduction de la consommation d'énergie a été calculé en comparant les données sur la consommation d'énergie réelle de 2024, normalisée selon la SCB, au scénario de référence du rapport sur la modélisation de l'énergie d'eQUEST (192 kWh/m^2 de SCB).[28]
Émissions de carbone	La Banque CIBC a obtenu des données réelles sur les émissions de GES de ses clients pour produire un rapport sur le rendement lié au carbone du projet de bâtiments durables, qui a été normalisé en divisant les émissions totales de GES par la SCB de l'immeuble. Le facteur d'émissions moyen du réseau de l'Ontario tiré du Rapport d'inventaire national du Canada a été utilisé comme source pour ces calculs. Le pourcentage de la mesure des émissions de GES a été calculé en comparant les données sur les émissions de GES réelles de 2024, normalisées selon la SCB, au scénario de référence du rapport sur la modélisation de l'énergie d'eQUEST (15,5 $kgCO_2e/m^2$de SCB).[29]
Eau	La Banque CIBC a obtenu des données réelles sur la consommation d'eau en 2024 de ses clients pour produire un rapport sur le rendement lié à l'eau du projet de bâtiments durables, qui a été normalisé en divisant la consommation totale d'eau par la SCB de l'immeuble. Le pourcentage d'eau économisée annuellement a été calculé en comparant la consommation d'eau réelle du projet de bâtiments durables à un rendement de référence de 105 600 m^3. Le scénario de référence utilisé pour ce calcul est la valeur de l'intensité de la consommation d'eau du gestionnaire de portefeuille d'EnergyStar pour la 50e médiane de l'intensité de consommation d'eau des immeubles de bureaux sondés aux États-Unis en 2019. Cette valeur était de 14,48 gal/pi^2/an, qui a été convertie en mètres cubes d'eau consommée par mètre carré de SCB. Ce chiffre a ensuite été multiplié par la SCB pour le projet de bâtiments durables. Pour en savoir plus, consultez le site Web du gestionnaire de portefeuille EnergyStar.
Part proportionnelle d'incidence de CIBC	La proportion de l'incidence totale du projet attribuée à la Banque CIBC reflète le montant du finance des actifs admissibles réparti, en pourcentage des besoins financiers globaux du projet au 31 juillet 2025. L'approche utilisée considère que les projets sont entièrement financés par emprunt.

La Banque CIBC continue d'examiner les normes et les méthodologies pertinentes pour s'assurer que les mesures d'incidence déclarées sont exactes et transparentes et reflètent l'évolution des pratiques du secteur.

Notes de fin

[1] Comprend les activités du Canada, des États-Unis et des régions d'Europe.

[2] Sauf indication contraire dans le présent rapport, le Cadre fait référence aux deux versions publiées, la première en septembre 2021 et la deuxième en mars 2024. Toute référence à une version précise du cadre est indiquée à l'aide des mentions « Cadre de 2021 » ou « Cadre de 2024 ». Toutes les émissions futures d'obligations vertes, sociales ou de financement durable seront conformes au Cadre des émissions de financement durable de 2024.

[3] Le processus de répartition consiste à attribuer un montant équivalent au produit net des émissions de financement durable en circulation à un ensemble d'actifs admissibles, de façon à ce que le montant total tiré des actifs admissibles soit équivalent ou supérieur au produit net des émissions de financement durable. Le produit net de plus d'une émission de financement durable peut être réparti aux mêmes actifs admissibles, jusqu'à concurrence du montant total tiré au 31 juillet 2025. Le remboursement du capital et des intérêts sur les émissions de financement durable sera effectué à partir du compte de fonds général de la Banque CIBC et ne sera pas directement lié au rendement d'un actif admissible. De plus, les actifs admissibles ne seront pas visés par une barrière fiscale d'exploitation et pourront servir de biens donnés en garantie pour les émissions de financement durable dont il est question.

[4] Si le groupe Marchés des titres de créance de la Banque CIBC participe à la distribution de l'une de nos émissions de financement durable, la valeur de l'opération dudit groupe sera également prise en compte dans le cadre de l'objectif de financement durable. Pour en savoir plus, consultez la méthode de mesure dans la méthodologie de financement durable.

[5] Dans le présent rapport, le terme « énergie renouvelable » a été remplacé par le terme « énergie propre » afin de tenir compte des critères d'admissibilité mis à jour dans le Cadre de 2021 et le Cadre de 2024, comparativement à l'ancien Cadre des obligations vertes de la Banque CIBC, établi en mars 2020. Le produit net des émissions est attribué conformément aux critères d'admissibilité énoncés dans le Cadre en vigueur au moment de la conclusion de l'émission.

[6] La part des émissions que la Banque CIBC a évitées repose sur les 28 opérations liées à l'énergie propre et une opération de bâtiments durables. La part de la Banque CIBC dans l'incidence de chaque opération est le produit de la part de financement de la Banque CIBC pour chaque opération et les émissions annuelles totales de gaz à effet de serre (GES) évitées. Pour en savoir plus, consultez la section Méthodologie et hypothèses.

[7] Les dollars canadiens sont convertis selon le taux de change au comptant au 31 juillet 2025. Données sur le taux de change au 31 juillet 2025 : 1 $ US = 1,3856 $ CA et 1 € = 1,581247 $ CA.

[8] Le produit net de l'obligation verte en dollars américains de la Banque CIBC émise le 23 octobre 2020 est réparti conformément aux critères d'admissibilité décrits dans l'ancien Cadre des obligations vertes de la Banque CIBC (mars 2020). Les critères d'admissibilité de l'ancien Cadre des obligations vertes ont été intégrés aux critères d'admissibilité des émissions vertes du nouveau Cadre des émissions de financement durable de la Banque CIBC, établi en septembre 2021. Le Cadre des émissions de financement durable de 2021 remplace l'ancien Cadre des obligations vertes de la Banque CIBC et inclut les critères d'admissibilité des émissions d'obligations sociales et durables. En mars 2024, nous avons publié la mise à jour de notre cadre des émissions de financement durable de 2024. Toutes les émissions futures d'obligations vertes, sociales ou de financement durable seront conformes au Cadre des émissions de financement durable de 2024.

[9] Les produits nets des CPG de croissance liée à un indice CIBC émis entre le 1er juin 2021 et le 31 octobre 2021 sont répartis conformément aux critères d'admissibilité décrits dans l'ancien Cadre des obligations vertes de CIBC (mars 2020). Les produits nets des CPG de croissance liée à un indice et des CPG de croissance liés à un indice européen de la Banque CIBC émis entre le 1er novembre 2021 et le 30 novembre 2023 sont répartis conformément aux critères d'admissibilité décrits dans le Cadre des émissions de financement durable de la Banque CIBC (septembre 2021).

[10] Les CPG de croissance liée à un indice CIBC offrent une exposition à un indice boursier canadien exclusif à la Banque CIBC, la pondération de chaque action de l'indice étant rééquilibrée chaque trimestre pour tenir compte de la cote ESG générée par le groupe Institutional Shareholder Service (ISS), un chef de file des solutions de gouvernance d'entreprise et d'investissement responsable. Les CPG de croissance liés à un indice européen de la Banque CIBC offrent une exposition à un indice boursier européen, le portefeuille reflétant les composantes de l'indice EURO STOXX 50MD avec filtrage en fonction de facteurs ESG effectué par le fournisseur de l'indice.

[11] Le produit net des billets de dépôt d'émissions de financement durable de la Banque CIBC lié à l'indice canadien des obligations ESG à grande capitalisation AR (le billet structuré canadien) émis le 29 décembre 2022 est réparti conformément aux critères d'admissibilité décrits dans le Cadre des émissions de financement durable de la Banque CIBC (septembre 2021).

[12] Le produit net des dépôts effectués dans des comptes de dépôt liés à la durabilité (CDLD) entre le 1er août 2023 et le 29 février 2024 et des dépôts restants dans les comptes au 31 juillet 2025 est attribué conformément aux critères d'admissibilité décrits dans le Cadre des émissions de financement durable de la Banque CIBC (septembre 2021). Le produit net des dépôts effectués dans des CDLD entre le 1er mars 2024 et le 31 juillet 2025 et des dépôts restants dans les comptes au 31 juillet 2025 est attribué conformément aux critères d'admissibilité décrits dans le Cadre des émissions de financement durable de la Banque CIBC (mars 2024).

[13] Le produit net de l'obligation verte en euros de la Banque CIBC émise le 29 janvier 2024 est réparti conformément aux critères d'admissibilité décrits dans le Cadre des émissions de financement durable de la Banque CIBC (septembre 2021).

[14] Lorsque cette information n'est pas directement publiée, l'énergie propre produite annuellement est estimée à l'aide des données fournies par le client. Lorsque le client ne pouvait pas fournir de mesures ou que les données n'étaient pas disponibles, des estimations étaient utilisées. Les facteurs d'émissions régionales de l'Environmental Protection Agency des États-Unis, du Rapport d'inventaire national du Canada, du ministère de la Sécurité énergétique et de la carboneutralité du Royaume-Uni et de l'Agence européenne pour l'environnement ont été utilisés pour estimer les émissions de GES évitées chaque année. La part proportionnelle des prêts sous-jacents pertinents de la Banque CIBC a été appliquée à chaque projet pour déterminer les mesures finales de l'incidence du portefeuille.

[15] Ceci représente le montant du financement des actifs admissibles auxquels le produit de l'émission d'obligations vertes, de CPG, de billets structurés et de CDLD a été attribué dollars canadiens. Une opération peut soutenir plus d'un projet. Les dollars canadiens sont convertis selon le taux de change au comptant au 31 juillet 2025. Données sur le taux de change au 31 juillet 2025 : 1 $ US = 1,3856 $ CA, 1 € = 1,581247 $ CA, et 1 GBP = 1,829893 $ CA.

[16] Les émissions annuelles de GES évitées sont mesurées en tonnes métriques d'équivalent CO_2 d'après la production annuelle, qui est mesurée en fonction des données prévues ou réelles. Les projets de certains actifs admissibles étaient en construction au 31 juillet 2025. Lorsque la conversion est nécessaire, les données sur les émissions en tonnes sont converties en quantité équivalente de dioxyde de carbone (éq. CO_2) en tonnes métriques. Les facteurs d'émissions utilisés pour calculer les émissions évitées se basent sur les données de l'Environmental Protection Agency des États-Unis, du Rapport d'inventaire national du Canada, du ministère de la Sécurité énergétique et de la carboneutralité du Royaume-Uni et de l'Agence européenne pour l'environnement ou sur celles que prévoit le projet.

[17] Consultez la section Méthodologie et hypothèses pour les calculs des répercussions.

[18] Cet actif admissible représente du financement d'entreprise lorsque 90 % ou plus des revenus de l'entreprise correspondent à une ou plusieurs activités admissibles. Pour en savoir plus, consultez le Cadre des émissions de financement durable 2024 sur le site Web de la Banque CIBC. Les mesures d'incidence reflètent l'entité juridique propriétaire.

[19] Cette opération est liée à l'énergie solaire et aux systèmes de stockage d'énergie par batterie. Toutefois, seule la capacité solaire est déclarée.

[20] L'efficience énergétique, les émissions de GES et l'utilisation efficace de l'eau déclarées sont normalisées en fonction de la SCB, conformément aux directives de l'International Capital Market Association (ICMA). Consultez les directives ici : https://www.icmagroup.org/assets/documents/Sustainable-finance/2025-updates/The-Principles-Guidance-Handbook-June-2025.pdf.

[21] Il s'agit du montant de financement des actifs admissibles auxquels le produit de l'émission d'obligations vertes en dollars américains a été attribué en équivalent de dollars canadiens. Une opération peut soutenir plus d'un projet.

[22] Les mesures du rendement énergétique présentées sont fondées sur des données réelles. Les économies d'énergie en pourcentage tiennent compte des économies totales d'énergie et de gaz par rapport à la base de référence du Code modèle national de l'énergie pour les bâtiments (CMNEB). Les scénarios de référence utilisés pour déterminer la réduction de l'incidence sont fondés sur une évaluation indépendante du projet (rapport sur la modélisation de l'énergie d'eQUEST), qui a été publiée le 5 mai 2022. Pour en savoir plus sur ce rapport, consultez https://www.cibc.com/content/dam/cibc-public-assets/about-cibc/investor-relations/pdfs/debt-information/green-bond/equest-energy-modelling-report-fr.pdf.

[23] Les mesures présentées des émissions de carbone sont fondées sur des données réelles. Les émissions de GES évitées (en tonnes d'éq. CO_2) sur l'énergie économisée annuellement (MWh) ont été calculées d'après une évaluation indépendante du projet (rapport de modélisation de l'énergie eQuest), qui a été publié le 5 mai 2022. Pour en savoir plus sur ce rapport, consultez https://www.cibc.com/content/dam/cibc-public-assets/about-cibc/investor-relations/pdfs/debt-information/green-bond/equest-energy-modelling-report-fr.pdf. Le rapport de cette année a utilisé les facteurs d'émission du Rapport d'inventaire national.

[24] Les données sur l'utilisation efficace de l'eau se fondent sur la consommation réelle du projet pour l'année civile 2024.

[25] La période de déclaration pour ce rapport s'étend du 1er août 2024 au 31 juillet 2025, sauf indication contraire. Les mesures d'incidence sont présentées pour l'année civile 2024, car elles cadrent avec la disponibilité de données complètes de sources tierces. Cette approche assure la production de rapports les plus exacts et opportuns pour les mesures de répartition et d'incidence.

[26] Les émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) évitées sont mesurées en tonnes métriques d'équivalent CO_2 d'après la production annuelle, qui est mesurée en fonction des données prévues ou réelles. Les projets de certains actifs admissibles étaient en construction au 31 juillet 2025. Lorsque la conversion est nécessaire, les données sur les émissions en tonnes sont converties en équivalent CO_2 en tonnes métriques. Les facteurs d'émission utilisés pour calculer les émissions évitées sont fondés sur les données de l'Environmental Protection Agency des États-Unis, du Canada National Inventory Report, du Department for Energy Security and Net Zero du Royaume-Uni et de l'Agence européenne pour l'environnement ou sur les émissions évitées fournies par le projet.

[27] Les données annuelles sur la production pour les projets en exploitation sont fondées sur les résultats réels des clients pour l'année civile 2024.

[28] L'efficience énergétique, les émissions de GES et l'utilisation efficace de l'eau déclarées sont normalisées en fonction de la SCB, conformément aux directives de l'ICMA. Consultez les directives ici : https://www.icmagroup.org/assets/documents/Sustainable-finance/2025-updates/The-Principles-Guidance-Handbook-June-2025.pdf.

[29] Les mesures présentées des émissions de carbone sont fondées sur des données réelles. Les émissions de GES évitées (en tonnes d'éq. CO_2) sur l'énergie économisée annuellement (MWh) ont été calculées d'après une évaluation indépendante du projet (rapport de modélisation de l'énergie eQuest), qui a été publié le 5 mai 2022. Pour en savoir plus sur ce rapport, consultez https://www.cibc.com/content/dam/cibc-public-assets/about-cibc/investor-relations/pdfs/debt-information/green-bond/equest-energy-modelling-report-fr.pdf. Le rapport de cette année a utilisé les facteurs d'émission du Rapport d'inventaire national.

Mention juridique

Le présent rapport a été préparé conformément au Cadre des émissions de financement durable de la Banque CIBC, daté de septembre 2021 et de mars 2024. Le présent rapport est fourni à titre indicatif uniquement et l'information qu'il contient peut être modifiée sans préavis. Après la date du présent rapport, la Banque CIBC n'assume aucune responsabilité ni obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés qui y sont contenus, peu importe si ces énoncés évoluent en fonction de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres. La Banque CIBC n'assume ni n'assumera aucune responsabilité à l'égard de toute perte ou de tout dommage, de quelque nature que ce soit, découlant de l'utilisation ou de la fiabilité des renseignements contenus dans le présent rapport.

Le présent rapport n'est pas destiné à être distribué à – ou utilisé par – toute personne ou entité résidant dans un territoire dans lequel une telle distribution ou utilisation contreviendrait à la législation ou à la réglementation. Le présent rapport peut contenir des projections et des énoncés prospectifs au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières, y compris les dispositions d'exonération de la *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* des États-Unis et de toute loi canadienne sur les valeurs mobilières applicable. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent document peuvent inclure, sans s'y limiter, des énoncés concernant la Banque CIBC et son rendement futur. Ces énoncés se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « croire », « s'attendre », « prévoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer », « s'engager », « ambition », « objectif », « cible », « plan », « prédire », « prévision », « projet » et d'autres expressions de même nature et de verbes au futur et au conditionnel. Par leur nature même, les énoncés prospectifs exigent de faire certaines hypothèses et sont assujettis aux risques inhérents et aux incertitudes, d'où la possibilité que les prédictions, prévisions, projections, attentes ou conclusions ne se révèlent pas exactes, que ces hypothèses ne soient pas correctes et que nos priorités, nos cibles, nos engagements et nos objectifs et autres ne soient pas atteints, et que les répercussions économiques et liées à la durabilité ne se fassent pas sentir. Nous conseillons aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés, car divers facteurs de risque pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement des résultats attendus dans ces énoncés prospectifs et peuvent obliger la Banque CIBC à adapter ses initiatives et ses activités ou à rajuster ses cibles ou des objectifs, y compris l'objectif de financement durable de 300 milliards de dollars d'ici 2030 ou les critères d'admissibilité, la méthodologie de mesure ou les progrès vers les cibles et les objectifs provisoires et la mise en œuvre de la méthodologie de financement durable, à mesure que la qualité et l'exhaustivité de ses données et la méthodologie de financement durable continuent d'évoluer et de s'améliorer. Ces facteurs, dont bon nombre échappent au contrôle raisonnable de la Banque CIBC et peuvent entraver la réalisation de ces cibles ou objectifs, notamment notre capacité à mettre en œuvre diverses initiatives liées à la durabilité à l'interne et avec nos clients dans les délais prévus, notre capacité à élargir notre offre de produits et services liés à la financement durable, la disponibilité de données complètes de qualité (notamment des clients de la Banque CIBC) et la normalisation des méthodes de mesure liées à la durabilité, l'évolution de nos portefeuilles de prêt au fil du temps, la nécessité d'une participation, d'une coopération et d'une collaboration actives et continues des diverses parties intéressées (y compris des entreprises, des institutions financières, des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux et des personnes), le déploiement de nouvelles technologies et de solutions propres à des secteurs, l'évolution du comportement des consommateurs, diverses initiatives de décarbonation à l'échelle des économies, la nécessité de politiques climatiques réfléchies à l'échelle mondiale, l'évolution des points de vue sociaux sur les thèmes liés au changement climatique et à durabilité, les facteurs géopolitiques qui ont des répercussions sur la demande énergétique mondiale, les défis liés à l'équilibre entre les objectifs provisoires et une transition harmonieuse au niveau des entreprises, ainsi que l'élaboration et l'évolution continues de règlements, de lignes directrices, de principes et de cadres à l'échelle internationale et la conformité de la Banque CIBC à ces derniers, ce qui pourrait faire en sorte que la Banque CIBC fasse l'objet de diverses procédures juridiques et réglementaires, dont le résultat éventuel pourrait inclure des restrictions réglementaires, des pénalités et des amendes et d'autres risques mentionnés dans le plus récent rapport annuel de la Banque CIBC et dans le rapport de gestion. Il est porté à la connaissance des lecteurs que cette liste de facteurs de risque n'est pas exhaustive et que d'autres facteurs pourraient aussi nuire aux résultats de la Banque CIBC. Lorsqu'ils se fient aux énoncés prospectifs contenus dans le présent document pour prendre des décisions à l'égard de la Banque CIBC, les investisseurs et autres observateurs doivent examiner attentivement les facteurs susmentionnés ainsi que les autres incertitudes et événements potentiels.

Rien dans le présent rapport ne constitue une offre de vente ou une sollicitation d'achat ou de souscription, ni n'en fait partie, concernant un titre ou un autre instrument de la Banque CIBC ou d'une de ses sociétés affiliées, ni une invitation, une recommandation ou une incitation à participer à une quelconque activité de placement, et aucun élément du présent rapport ne peut constituer la base d'un contrat, d'un engagement ou d'une décision de placement quelle qu'elle soit, ni être invoqué à cet égard. Les offres de vente, les ventes, les sollicitations d'offres d'achat ou les acquisitions de titres émis par la Banque CIBC ou une de ses sociétés affiliées ne peuvent être effectuées ou conclues qu'en vertu des documents d'offre appropriés préparés et distribués conformément aux lois, à la réglementation, aux règles et aux pratiques du marché des territoires dans lesquels de telles offres, sollicitations ou ventes peuvent être effectuées. Il est recommandé de consulter un professionnel avant toute décision de placement dans des titres. Le présent rapport ne vise aucunement à vous donner des conseils financiers, juridiques, fiscaux, de placement, professionnels ou d'experts.

Le présent rapport peut contenir des adresses de sites Web sur Internet ou des hyperliens menant à de tels sites. La Banque CIBC n'a pas analysé les sites Web Internet liés appartenant à des tiers et décline toute responsabilité en ce qui concerne leur contenu. Ces adresses ou hyperliens sont exclusivement fournis pour la commodité et l'information du lecteur, et le contenu des sites Web de tiers liés n'est d'aucune manière intégré à ce rapport. Les destinataires qui choisissent d'accéder à ces sites Web de tiers ou de suivre ces hyperliens le font à leur propre risque.

Les mesures d'incidence présentées dans le présent rapport reflètent l'année civile 2024, car elles sont présentées par année civile en raison de la disponibilité des données. Tous les autres renseignements, y compris les rapports de répartition et les exemples, reflètent les activités entreprises du 1er août 2024 au 31 juillet 2025, à moins d'indication contraire.

Sauf indication contraire, tous les montants qui figurent dans ce document sont en dollars canadiens.

Ni la Banque CIBC ni ses sociétés affiliées n'entreprendront de mettre à jour les énoncés prospectifs susceptibles d'apparaître dans le présent rapport, sauf si la loi l'exige.

MD Le logo CIBC est une marque déposée de la Banque CIBC.